



## Commission des projets routiers

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### Aménagement de la RD 613 entre UTTENHEIM et la RD 829 - Acquisition de terrains

#### Rapport n° CP/2013/913

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'indemnisation des acquisitions foncières nécessaires aux travaux d'aménagement de la RD n° 613 entre UTTENHEIM et la RD 829 sur le territoire des communes de UTTENHEIM, OSTHOUSE et MATZENHEIM.

Dans le cadre de l'élargissement de la RD 613 sur le territoire des communes de UTTENHEIM, OSTHOUSE et MATZENHEIM, la commune de UTTENHEIM a souhaité mener les négociations foncières pour l'ensemble des acquisitions de terrain impactés par cet aménagement et s'est engagée, dans une délibération du 18 mars 2010 à revendre au Département du Bas-Rhin les parcelles concernées à la valeur fixée par France Domaine, soit 55 € l'are (terrains classés en zone agricole).

Il s'agit, maintenant, pour le Département de récupérer le foncier auprès de la commune et de lui rembourser également les indemnités liées aux pertes de revenus agricoles sur la base du barème de la Chambre d'Agriculture, à savoir :

Indemnités principales pour perte de terrain sur les trois communes :

55 €/are x 53,07 ares = 2 918,85 €

Indemnités pour perte de revenus et de fumures, au total 2 220,65 €

Soit un total de 5 139,50 € correspondant à l'indemnisation tout confondu des terrains.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34053	21-2111-621	70 000,00 €	41 817,00 €	2 918,85 €
25821	67-678-621	188 231,20 €	108 231,20 €	2 220,65 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

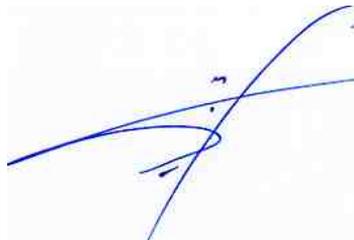
*- approuve l'acquisition des parcelles de terrain d'une superficie totale de 53,07 ares nécessaire à l'aménagement de la RD 613 sur le territoire des communes d'UTTENHEIM, OSTHOUSE et MATZENHEIM moyennant le versement à la commune d'UTTENHEIM d'une indemnité totale de 5 139,50 € et frais divers,*

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

*Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL